

# BULLETIN D'INSCRIPTION TCF IRN

## (Intégration, Résidence et Nationalité)

Mme  M

**Prénom :** ..... **Nom :** .....

**NOM de jeune fille (femme mariées) :** .....

**Date de naissance :** .... / .... / .... **Lieu :** .....

**Dept/Pays :** ..... **Nationalité :** .....

**Langue Maternelle :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**Tel :** ..... **E-mail :** .....

Photo  
Obligatoire

Si vous êtes en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

Souhaitez-vous vous inscrire au Test TCF IRN au Cnam d'Angers :

- 8 mars 2024 (clôture des inscriptions 13 février 2024)
- 22 mars 2024 (clôture des inscriptions 27 février 2024)
- 05 avril 2024 (clôture des inscriptions 11 mars 2024)
- 26 avril 2024 (clôture des inscriptions 02 avril 2024)
- 10 mai 2024 (clôture des inscriptions 11 avril 2024)
- 31 mai 2024 (clôture des inscriptions 2 mai 2024)
- 7 juin 2024 (clôture des inscriptions 13 mai 2024)
- 28 juin 2024 (clôture des inscriptions 04 juin 2024)
- 11 juillet 2024 (clôture des inscriptions 11 juin 2024)

### **Raison du passage du test (cocher le choix) :**

Naturalisation  Carte de résident  Contrat d'intégration républicaine

### **Coût du test :**

Montant, droit d'inscription : **180 euros**

### **Annulation, désistement, réservation de la place.**

- ❖ Pour toute annulation adressée après la date de clôture des inscriptions, les frais de participation restent dus sauf en cas de présentation d'un justificatif pour un motif impérieux (arrêt maladie, certificat de décès...).
- ❖ Dans le cas d'une annulation adressée plus de 30 jours avant la date de clôture des inscriptions, votre dossier vous sera renvoyé en intégralité.
- ❖ En cas d'absence ou d'abandon au cours du test, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs à la journée de test à laquelle le participant n'aura pas assisté.
- ❖ Un nombre minimum d'inscrits est requis pour déclencher l'ouverture de l'action. Le Cnam se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session. Dans ce cas, les frais de participation ne sont pas dus.

- ❖ **En cas de réception d'un dossier non complet (dossier rempli et signé, règlement, copie recto/verso de la pièce d'identité, photo aux normes), le Cnam vous informe que votre place n'est pas réservée.**

### **Règlement**

Les frais de participation à la formation sont à régler soit :

- par un chèque libellé à l'ordre du *Cnam Pays de la Loire – Association de Gestion* d'un montant de 180 euros (montant forfaitaire exonéré de TVA).
- par virement (joindre obligatoirement une preuve du virement)

Fait à ..... le .....

Date et Signature obligatoire

### **Format et qualité de la photo**

- La photo doit être nette, sans pliure, ni trace ;
- La photo doit avoir au minimum une résolution d'image d'au moins 300 pixels par pouce (PPP ou DPI) pour une résolution minimum de 248 x 349 ;
- La taille du visage doit être de 70 à 80% du cliché, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure). Le sommet désigne le dessus de la tête ou, si couvert par des cheveux ou un couvre-chef, l'endroit où la tête ou le crâne se trouverait s'il était visible ;
- La photographie doit avoir été prise au cours des six derniers mois.

### **Luminosité, contraste et couleurs**

- La photo doit être en couleurs ;
- La photo doit être claire, bien définie et sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan ;
- Le fond ou arrière-plan doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair, blanc).

### **Tête**

- Un postiche ou tout autre accessoire cosmétique est acceptable s'il ne modifie pas l'apparence naturelle du candidat ;
- S'il doit porter un couvre-chef, tous les traits faciaux du candidat doivent être clairement visibles ;
- La photographie doit montrer la tête vue de face avec le visage au milieu de la photographie, et doit inclure le haut des épaules.

### **Visage**

- Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée ;
- Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

### **Lunettes et montures**

- Si le candidat porte des lunettes, il n'est pas obligé de les porter sur la photographie ;
- Par contre, s'il porte des lunettes, elles doivent respecter les conditions suivantes :
  - La monture ne doit pas être épaisse ;
  - La monture ne doit pas masquer les yeux ;
  - Les verres ne doivent ni être teintés, ni être colorés ;
  - Il ne doit pas y avoir de reflet sur les lunettes ;
  - Le candidat peut porter des verres correcteurs non teintés si ses yeux sont clairement visibles
  - Les lunettes de soleil ne sont pas acceptables.